

Motion présentée au Conseil d'administration du collège Philippe de Vigneulles à Metz le 13 février 2014

En Lorraine, le ministère annonce, pour la rentrée 2014, 98 nouvelles suppressions de postes dans les établissements dont 32 dans les collèges mosellans. Ainsi notre académie se voit à nouveau stigmatisée et méprisée.

Nous, enseignants et membres élus au Conseil d'administration du collège Philippe de Vigneulles à Metz, tenons à dénoncer les suppressions d'heures postes et leur compensation par un nombre considérable d'HSA.

En effet, le ministère affiche ses objectifs de rentabilité dans les établissements imposant le recours aux heures supplémentaires. Dans le statut d'un enseignant à temps complet, seule une heure supplémentaire peut être imposée : si celui-ci était respecté, seulement 27 HSA pourraient être positionnées et non 35. La DGH de l'année dernière mentionnait un taux d'HSA de 5,71 % alors que, cette année, ce taux passe à 6,73%.

Dans notre collège, les HSA représentent jusqu'à 8 heures supplémentaires dans certaines disciplines, en plus de leur service obligatoire. Cette augmentation implique un nombre croissant de classes dans certaines matières et oblige à créer des compléments de service à faire dans d'autres établissements pour placer des HSA (CSD en EPS avec 8 HSA, CSD en techno avec 3 HSA). Ceci entraîne inévitablement une dégradation supplémentaire des conditions d'enseignement. Comment peut-on cautionner de tels choix préjudiciables à la réussite des élèves et à la mission éducative des enseignants dont le travail « invisible » n'est jamais reconnu (préparation de cours, correction des copies et des examens, présence devant les élèves ainsi que le travail en équipe pédagogique) ?

Par conséquent, nous, élus des personnels d'enseignement et d'éducation, condamnons cette gestion par les HSA et appelons les collègues et tous les membres élus du Conseil d'administration à les refuser. Nous exigeons la transformation de ces heures en postes car, outre que les HSA risquent d'entraîner des mesures de carte scolaire, elles génèrent inévitablement des compléments de service sur plusieurs établissements.

Pour toutes ces raisons invoquées, chacun prendra ses responsabilités le moment venu. En tant qu'enseignants, membres élus du conseil d'administration, nous prenons les nôtres : nous respectons le travail de notre chef d'établissement mais il est impossible légalement de voter séparément la DGH et sa répartition. En conséquence, nous nous opposons à cette dotation globale horaire et réaffirmons notre attachement à un service public d'éducation de qualité.